



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

égalité des sexes

Question écrite n° 89348

Texte de la question

L'avocate féministe Gisèle Halimi a dénoncé à juste titre dernièrement la possibilité pour les partis politiques « qui ont de l'argent » de payer des amendes qui leur permettent de ne pas appliquer la loi sur la parité politique, voyant dans cette mesure un « acquis leurre » pour les femmes. En effet, malgré la loi sur la parité en politique, de 2000, certains partis politiques ont préféré payer une amende plutôt que de présenter 50 % de femmes aux dernières élections législatives de 2002. Les chiffres sont là pour le prouver de façon incontestable d'ailleurs : l'Assemblée nationale ne compte actuellement que 12 % de femmes, le Sénat 17 %, il n'y a que 11 % de femmes maires et une seule présidente de région. Compte tenu de cette situation qui ne fait pas honneur au principe d'égalité qui est pourtant l'un des piliers de la République, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le Premier ministre de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour supprimer de façon urgente la possibilité pour tout parti politique de pouvoir payer des amendes pour la non-application de la loi sur la parité et le contraindre ainsi au respect de l'esprit et de la lettre de la loi.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89348

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2904